

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 10

Séance du 29 mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA

**SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE**

**ASSOCIATION DE
« LA BOULE
TRANQUILLE »**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,
VALENTIN

Etaient représentés :

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N° 2**

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine
GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Claude
GIULIANO (procuration à Madame Béatrice AIELLO)

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160331-DEL20160310-BF
Date de télétransmission : 31/03/2016
Date de réception préfecture : 31/03/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association de « La Boule tranquille » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour le financement d'un projet jeunesse. En effet, dans le cadre des fêtes de l'Ascension, l'association organise un tournoi, doté de lots, à destination des enfants. Afin de soutenir cette action d'animation en faveur de la jeunesse, il est proposé la Décision Budgétaire Modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

| Comptes | Montant € |
|---------|-----------|
| 6574 | 500 € |

Recettes

| Comptes | Montant € |
|---------|-----------|
| 7788 | 500 € |

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'attribuer à l'Association de « La Boule tranquille » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour le financement de l'action décrite ci-dessus.

Adopte la Décision Budgétaire Modificative n° 2 proposée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY